

	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° AV2022-37 du 14 octobre 2022 Réglementant la circulation pendant les travaux d'adduction fibre optique, Rue de la Côte, lieu-dit Fromentier
---	--	--

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise EIFFAGE en date du 13 octobre 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux d'adduction fibre optique lieu-dit Fromentier – 14 rue de la Côte, la chaussée sera rétrécie du 14 octobre au 11 novembre 2022.

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise EIFFAGE.

ARTICLE 4 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise EIFFAGE.

Fait à USSON EN FOREZ le 14 octobre 2022

Le Maire,
Hervé BEAL

